

# CHALLENGE CAMARET APAS-BTP



• Kayak •

• Course à pied •

• Parcours d'adresse •

• Bike & Run •

• Course d'orientation •

• VTT •

VILLAGE-VACANCES APAS-BTP  
POINTE DE PEN-HIR  
CAMARET-SUR-MER (29)

**INFORMATIONS**  
**WWW.APAS.ASSO.FR**

**225€/PERS.**  
AVEC TRANSPORT

**180€/PERS.**  
SANS TRANSPORT

L'APAS-BTP SUBVENTIONNE L'ÉVÉNEMENT  
À PLUS DE 50%

**1**

**VENDREDI 28 SEPT.**

**15h00**  
• DÉPART DE PARIS \*  
Gare Montparnasse  
 Paris - Quimper en train  
Quimper - Camaret-sur-Mer en car 

**20h00**  
• ARRIVÉE AU VILLAGE APAS-BTP  
• RÉCUPÉRATION DES DOSSARDS ET ACCRÉDITATIONS

• DÎNER   
• BRIEFING ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME 

\*Vous pouvez vous rendre sur le site par vos propres moyens.  
Ouverture des accréditations sur place à partir de 15h00.

**NOUVEAUTÉ !** 2 parcours au choix :  
**LE SPORTIF** et **L'EXPERT**

SAMEDI 29 SEPT.

**2**

**7h00**  
• PETIT-DÉJEUNER 

**8h00**  
• BRIEFING 

**8h30**  
• DÉBUT DES ÉPREUVES

**3**

LE SPORTIF		L'EXPERT	
- Kayak	5 km	- Kayak	6 km
- Course à pied	4 km	- Course à pied	7 km
- Parcours d'adresse		- Parcours d'adresse	

Entre 11h00 et 13h00  
Ravitaillement au village

- Bike & run	12 km	- Bike & run	20 km
- Course d'orientation aux points	45 min	- Course d'orientation aux points	45 min

**4**

À L'ISSUE DES ÉPREUVES  
• TEMPS LIBRE AU VILLAGE

**20h00**  
• APÉRITIF ET DÎNER 

DIMANCHE 30 SEPT.

**5**

**7h00**  
• PETIT-DÉJEUNER 

**8h00**  
• BRIEFING 

**8h30**  
• DÉBUT DE L'ÉPREUVE VTT 

PARCOURS SPORTIF	22 km	PARCOURS EXPERT	40 km
------------------	-------	-----------------	-------

**6**

**13h00**  
• DÉJEUNER ET REMISE DES PRIX 

**15h00**  
• DÉPART (CAR PUIS TRAIN)  

• ARRIVÉE À PARIS MONTPARNASSE 20h25

Le matériel sportif est fourni pour les différentes activités (VTT, casques).

L'hébergement s'effectue en chambres multiples (serviette, drap de bain et linge de toilette fournis).

### PIÈCES À JOINDRE **OBLIGATOIREMENT** AU DOSSIER D'INSCRIPTION

1. **Justificatif d'appartenance à une entreprise adhérente à l'APAS-BTP :**  
N° de CARTAPAS ou CUA **pour chaque participant** *ou* copie de l'en-tête du bulletin de salaire *ou* attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du salarié.
2. **Règlement par chèque à l'ordre de APAS-BTP ou par carte bancaire** ( voir bulletin d'inscription page suivante).
3. **Certificat médical avec la mention "non contre-indication à la pratique multisport en compétition" valide pour chaque participant** (datant de moins d'1 an avant l'épreuve, à joindre à l'inscription ou à présenter **impérativement** le jour de l'épreuve).



## Dossier d'inscription

SOUS RÉSERVE  
DE DISPONIBILITÉ À LA DATE DE RÉCEPTION

à retourner complet avant le 3 septembre 2018

APAS-BTP - Service Événements

14-18, rue de la Vanne  
CS 40064  
92541 Montrouge Cedex

NOS CONSEILLERS SONT À VOTRE ÉCOUTE  
DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9h00 À 17h30

01 84 990 990



Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les inscriptions seront validées en respectant l'ordre d'arrivée des dossiers «complets», dans la limite des places disponibles.

N° de dossier

**CE DOCUMENT EST À RETOURNER :**

**Par courrier à :**  
 APAS-BTP (service Événements)  
 14-18, rue de la Vanne  
 CS 40 064  
 92 541 Montrouge Cedex

**Par scan à :**  
**agence75@apas.asso.fr**  
 (si paiement par CB)

**INFORMATIONS CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit de rétractation aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'Association Paritaire d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics 14 - 18, rue de la Vanne, CS 40 064, 92 541 Montrouge Cedex.

**PARCOURS**

Sportif  Expert

**COMPOSITION DE L'ÉQUIPE** (2 personnes / équipe)

Équipe femmes  Équipe hommes  Équipe mixte

**NOM DE L'ÉQUIPE**

**CAPITAINE**

\* champs obligatoires

\* Civilité  Madame  Monsieur

\* N° Cartapas ou CUA  
 (Si non, joindre copie du dernier bulletin de salaire)

\* Nom

\* Prénom

\* Adresse

Bâtiment

Escalier

Étage

Porte

\* Code Postal

\* Ville

Portable \*n°1

n°2

\* E-mail

\* Nom de l'entreprise

\* N° Siret

Acceptez-vous de recevoir des informations par email ?  Oui  Non

**ÉQUIPIER**

\* champs obligatoires

\* Civilité  Madame  Monsieur

\* N° Cartapas ou CUA  
 (Si non, joindre copie du dernier bulletin de salaire)

\* Nom

\* Prénom

\* Adresse

Bâtiment

Escalier

Étage

Porte

\* Code Postal

\* Ville

Portable \*n°1

n°2

\* E-mail

\* Nom de l'entreprise

\* N° Siret

Acceptez-vous de recevoir des informations par email ?  Oui  Non

**RÈGLEMENT** Cocher les cases

	Prix	Capitaine	Équipier
Transport en train Paris > Camaret > Paris	225 €	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sans transport	180 €	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supplément assurance annulation par équipe	7 €	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
SOUS-TOTAL de la prestation		€	€
<b>TOTAL de la prestation</b>			€

Chèque bancaire (À l'ordre de l'APAS-BTP)

Carte bancaire\*

J'autorise l'APAS-BTP à débiter ma carte bancaire pour un montant de .....€.

\*La carte bancaire doit être valide 1 mois après la date de l'évènement. Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

Je serai contacté par téléphone par un conseiller APAS-BTP pour effectuer le règlement par CB au :

(merci d'indiquer ci-dessus le numéro de téléphone)

**INFORMATIONS TITULAIRE DE LA CARTE BANCAIRE**

Nom du titulaire  Prénom du titulaire

**ENGAGEMENT**

Je soussigné(e), Nom : .....

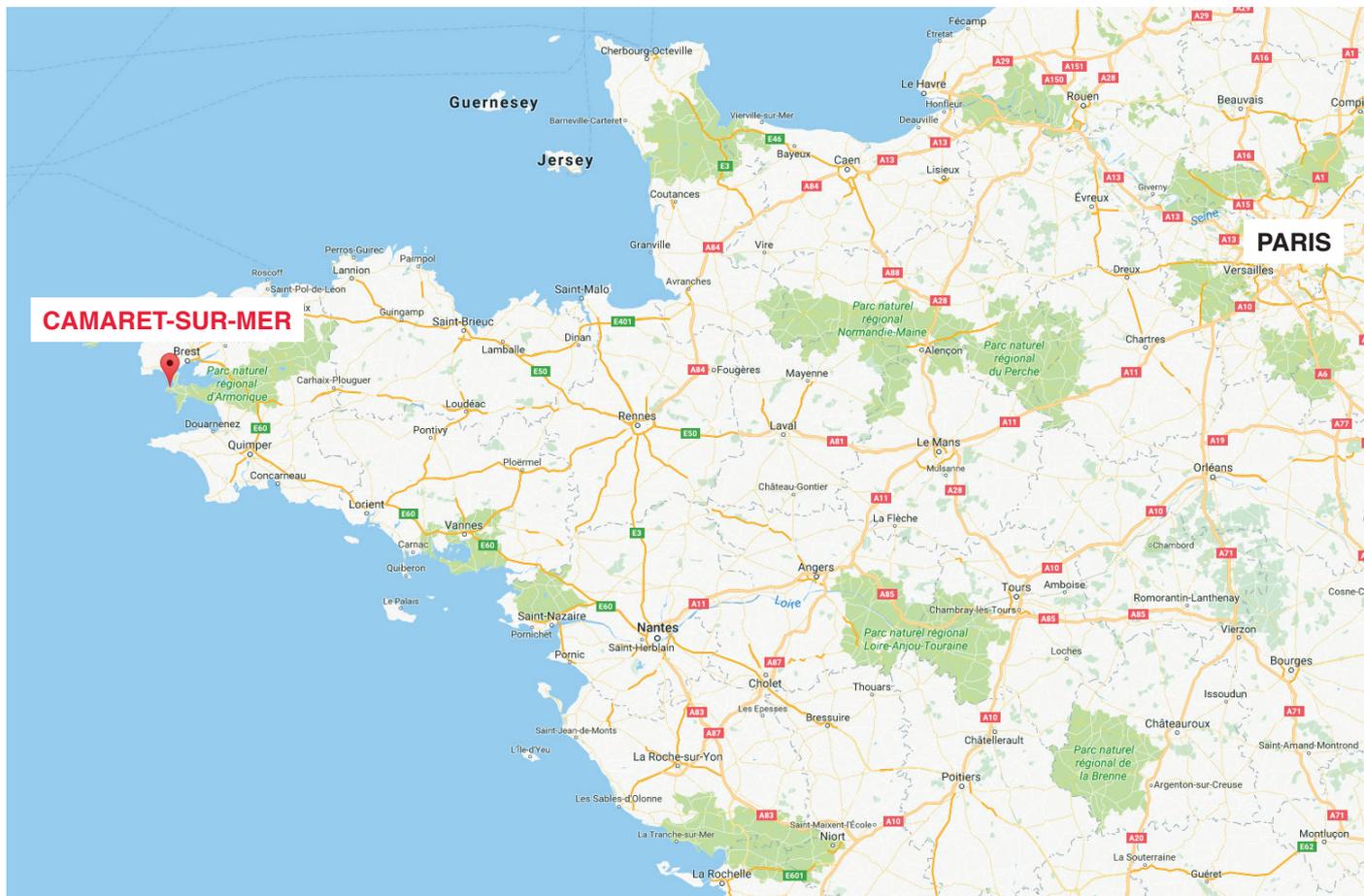
Prénom : .....

capitaine de l'équipe déclare m'être assuré que mon équipier :

- a pris connaissance des conditions générales du Challenge Camaret APAS-BTP 2018 et les accepte,
  - a fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique multisport en compétition valide (datant de moins d'1 an avant l'épreuve),
  - est capable de nager 50 m en compétition avec passage sous une ligne d'eau sans présenter de signe de panique et déclare dégager l'APAS-BTP et l'UCPA de toutes responsabilités le jour de l'épreuve,
- et que la non-restitution de la puce de course d'orientation sera facturée 30 €.

Fait à  Le

Signature du capitaine



### ART. 1

Le Challenge Camaret APAS-BTP 2018 est strictement réservé aux bénéficiaires de l'APAS-BTP (salariés issus d'entreprises adhérentes à l'APAS-BTP) et à leurs ayants droits majeurs. Les retraités ne peuvent pas participer aux événements APAS-BTP.

### ART. 2

Les équipes peuvent être interentreprises. Elles doivent être constituées de 2 participants. Leur composition peut être totalement féminine, masculine ou mixte. Chaque équipe devra avoir nommé, au préalable, son capitaine, auront la possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente afin de compléter ou de former une équipe.

Par ailleurs, les salariés désirant participer, mais ne pouvant pas constituer une équipe complète, auront la possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente afin de compléter ou de former une équipe.

Une entreprise désirant participer au Challenge Camaret APAS-BTP 2018 pourra inscrire au maximum 10 personnes (5 équipes de 2). Une équipe est inscrite (dans la limite des places disponibles) dès lors que son dossier est complet (dossier d'inscription dûment rempli, règlement et documents demandés), sinon, elle sera mise en liste d'attente. Il est impossible de réserver une place en option. Si une entreprise souhaite inscrire des équipes supplémentaires, celles-ci seront placées en liste d'attente par ordre d'arrivée.

A la clôture des inscriptions et dans la limite des places disponibles, l'organisation intégrera les équipes de la liste d'attente par ordre d'inscription.

### ART. 3

Les participants se doivent de respecter le code de la route, la nature, la propreté et les consignes des commissaires de course. Il est impératif de ne laisser aucun débris sur le parcours.

### ART. 4

Les recommandations faites à l'occasion du briefing devront être scrupuleusement respectées.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un participant, s'il est constaté que celui-ci n'est plus apte à continuer l'épreuve sans danger pour sa santé.

### ART. 5

La présence des capitaines d'équipe au briefing est obligatoire. L'absence du capitaine entraînera la disqualification de son équipe.

Des contrôles seront placés le long du parcours. Les équipes devront se présenter ensemble au pointage. Leur pointage est obligatoire à chaque point de contrôle sous peine de pénalités.

### ART. 6

Chaque équipe aura la possibilité de porter réclamation auprès de l'organisation, pour tout problème concernant la course. Pour être recevable, la réclamation devra être effectuée au plus tard 20 minutes après l'arrivée de l'équipe.

### ART. 7

Seul le comité d'organisation est habilité à répondre aux réclamations portées par les équipes.

### ART. 8

Toutes les équipes devront obligatoirement fournir la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique multisport en compétition daté de moins d'1 an.

### ART. 9

Les fautes suivantes entraîneront la disqualification :

- ▶ atteinte à la sécurité des autres participants ou au bon déroulement des épreuves,
- ▶ non-respect des consignes de course et de sécurité

### ART. 10

Les épreuves du samedi et du dimanche matin pourront être échangées (en fonction des prévisions météo).

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'activité nautique (en cas de mauvaises conditions météo) s'il juge qu'il y a un danger pour les participants.

### ART. 11

Les distances des parcours peuvent être modifiées par les organisateurs pour des raisons techniques.

### ART. 12

Les participants s'engagent à accepter les prises de vues et de sons à titre gratuit, ainsi que leur exploitation : diffusion web, réseaux sociaux et/ou tout support print.

### ART. 13

La non-restitution de la puce de course d'orientation sera facturée 30 €.

### ART. 14

Le Comité d'organisation APAS-BTP se réserve le droit de modifier le présent règlement dans le cadre strict de la sécurité et du bon déroulement du Challenge Camaret APAS-BTP 2018.

### ART. 15

#### Conditions d'annulation APAS-BTP :

L'annulation d'une équipe entraîne l'application des retenues financières suivantes :

- ▶ **Annulation enregistrée entre 30 jours et plus de 10 jours avant la date du début du Challenge Camaret APAS-BTP 2018 :** 50 % du montant total de l'inscription.
- ▶ **Annulation enregistrée entre 10 jours et moins avant la date du début du Challenge Camaret APAS-BTP 2018 :** 100 % du montant total de l'inscription.

**Toute annulation doit être notifiée par écrit à :**

#### APAS-BTP

14-18, rue de la Vanne  
CS 40 064  
92 541 Montrouge Cedex

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations sur les véhicules ou détérioration de biens personnels pouvant survenir sur les parkings et annexes compris.

#### ART. 16

Les participants s'engagent à accepter dans sa totalité le présent règlement.

#### ART. 17

Informations CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté)  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

#### APAS-BTP

14-18, rue de la Vanne  
CS 40 064  
92 541 Montrouge Cedex

## Rejoignez-nous

